

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès Verbal n° : P.V - 002 -2011</p> <p>Du : vendredi 29 avril 2011</p>
---	---

L'an deux mille onze, le vingt neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Messieurs Gérard WAGENTRUTZ et Bertrand VERGNAUD, Adjoint au Maire,
Mesdames Maria FERNANDES, Christelle BRUNETTI, Messieurs Jacques CORMERY et Patrice GLANDIERES.

ETAIT ABSENT : Monsieur Claude POUILLART ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques CORMERY, et Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Sandrine ROUECHE Secrétaire de Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 50

A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose que Monsieur Bertrand VERGNAUD soit secrétaire lors de cette séance.
Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**,
Monsieur Bertrand VERGNAUD comme secrétaire de séance.

B – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Sandrine ROUECHE a demandé sa mutation pour une commune plus proche de son domicile à compter du 22 mai prochain, compte tenu de son solde de congé Madame Sandrine ROUECHE quittera son poste le samedi 14 mai prochain.
Monsieur le Maire tient à rappeler qu'il a eu plaisir à travailler avec Madame Sandrine ROUECHE et la remercie pour son sérieux, son dévouement et sa disponibilité.
Monsieur le Maire profite de cette occasion pour présenter la personne qui remplacera Madame Sandrine ROUECHE, Madame Stéphanie GROCAUT qui vient de la commune de Bezons ou elle remplit des missions de secrétariat au sein de la direction des services techniques, Madame Stéphanie GROCAUT devrait intégrer notre commune à partir du 1^{er}

juillet prochain, Monsieur le Maire la remercie d'être présente ce soir et lui souhaite la bienvenue parmi nous.

- Monsieur le Maire propose aux élus de modifier l'ordre du jour de ce Conseil Municipal compte tenu des derniers éléments que nous avons reçu des services de la Préfecture et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour qui sera le point n° 017 - 2011 – **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 APRES DECISION MODIFICATIVE N°1**, car compte tenu des modifications apportées au Budget Primitif 2011 et plus particulièrement en recettes et dépenses de fonctionnement, ainsi qu'une erreur lors de la première saisie, il y a lieu de reprendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ajouter à l'ordre du jour le point n° 017 - 2011 – **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 APRES DECISION MODIFICATIVE N°1**

- Monsieur le Maire informe les élus des dates des prochaines manifestations et leurs rappelle que leur présence est souhaitable lors de ces manifestations.
 - Samedi 7 mai à 20h45 concert SCHUMMANN à l'église,
 - Dimanche 8 mai à 15h00 conférence sur CHOPIN salle du Conseil Municipal,
 - Dimanche 8 mai à 16h45 concert CHOPIN,
 Ces trois manifestations seront animées par les étudiants des Conservatoires Nationaux de Cergy, Beauvais, Aubervilliers et l'association « Les Chemins de la Musique »
 - Samedi 21 mai à partir de 9h00 rendez vous place de la Mairie pour le fleurissement de la Mairie.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'à la suite de la première réunion des personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration du P.L.U, il a été nécessaire de reporter le calendrier des prochaines réunions afin d'obtenir des compléments d'informations de la part des services de la Préfecture.
Aussi, avec Monsieur Claude POUILLART il a été prévu d'organiser une réunion avec les agriculteurs le mardi 17 mai prochain et de décaler la présentation du PADD au Conseil Municipal fin juin, la date reste à définir, ceci afin de permettre à la commission urbanisme d'étudier plus précisément ce dossier.

014 - 2011 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Didier DAGONET, Maire, expose que le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du lundi 28 mars 2011 a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Considérant, la demande de Monsieur Jacques CORMERY de procéder à des rectifications suite à des fautes d'orthographe ou d'inattention qui apparaissent dans ce procès verbal :

À la première page, il lui semble anormal que le secrétaire de séance apparaisse avant sa nomination,

À la page 2 : il faudrait enlever le « s » du Compte Administratif,

À la page 3 : il faut rajouter à la suite de Jacques CORMERY « doyen d'âge » puisque cela à été dit, puis en toute dernière ligne mettre « si » nécessaire en remplacement de « ci... »,

À la page 5 : mettre un « x » à nouveau aînés, et dans le paragraphe n° 009-2011, un « s » au lieu du « c » dans la phraseCORMERY demande si le projet.....,

À la page 7 : au point C, remplacer le « s » par un « c » dans la phrase ... Dans ce dossier.....,

À la page 8 : enlever le « r » dans la phrase ... l'on s'est renseigné sur ...,

À la page 9 : en fin de page, il faut mettre La ferme de « Montaugland » ... et non Montubois,

À la page 10 : ajouter que la secrétaire part « à compter du 22 mai », au second paragraphe remplacer « court » par « cours », au troisième paragraphe enlever le « ent » à l'association des Chemins de la Musique organise....., dans le cinquième paragraphe corriger par « rétrocedés... » puis ... propose « de » et non « me » mener..., puis « Si » et non « Ci » cette négociation..., au septième paragraphe, enlever le « t » à une réunion a eu lieu....., et ... qui avaient été « définies »....., dans les

questions diverses, premier paragraphe enlever l'accent sur le « a » dans la phraseoblige a barrer....

Monsieur le Maire indique que sur la première page à la dernière ligne une faute de frappe, il faut remplacer 2011 par 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le Procès Verbal du Conseil Municipal de la séance du lundi 28 mars 2011 après avoir enregistré toutes les modifications.

015 - 2011 – VOTE DES QUATRE TAXES POUR L'ANNEE 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Patrice GLANDIERES

Monsieur GLANDIERES explique que suite aux modifications faites en 2010 année de transition concernant la taxe professionnelle, en 2011 cette taxe est remplacée par la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), les nouveaux taux nous sont proposés par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire explique que pour le contribuable, l'augmentation sera sur sa feuille d'imposition au niveau de la part communale, car il n'existe plus de ligne pour le Conseil Général, mais au total le montant à payé par le contribuable restera le même qu'auparavant.

Monsieur le Maire propose de voter les taux proposés par les services fiscaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif pour l'année 2011 et compte tenu des bases prévisionnelles notifiées, il est proposé les taux suivant :

Taxe d'habitation	16.53 %
Taxe foncière (bâti)	16.01 %
Taxe foncière (non bâti)	114.87 %
CFE	14.06 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte, les Taux des Quatre Taxes Locales pour l'année 2011.

016 - 2011 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Patrice GLANDIERES

Monsieur GLANDIERES explique que par rapport aux taxes qui viennent d'être votées et au reversement que la commune devra faire à l'Etat, un nouveau compte à été ouvert, le compte n°739 « Reversements et restitutions sur impôts et taxes », et qu'il est donc nécessaire de modifier le budget primitif voté lors du dernier Conseil Municipal. De plus il explique qu'une erreur de saisie avait été faite en investissement, le report avait été mis en négatif en recettes au lieu d'être imputé en dépenses.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2011 adoptant le budget primitif 2011,

Considérant, qu'il convient d'inscrire les dépenses et recettes nouvelles survenues suite aux nouvelles dispositions du vote des taxes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n° 1 du budget primitif 2011, réparti en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	IMPUTATION	BUDGET PRIMITIF	MODIFICATION	BUDGET MODIFIE
Dépenses de fonctionnement	Compte 739	0.00 €	61 457.00€	61 457.00 €
Recettes de fonctionnement	Compte 731	165 000.00 €	61 457.00 €	226 457.00 €
Dépenses d'investissement	Compte 001	0.00 €	32 865.14 €	32 865.14 €
Recettes d'investissement	Compte 001	-32 865.14 €	32 865.14 €	0.00 €

017 - 2011 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 APRES DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : Monsieur Patrice GLANDIERES

Monsieur GLANDIERES explique que suite à la décision modificative qui vient d'être votée, il convient de reprendre une délibération reprenant les chiffres globaux par section.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le projet de Budget Primitif 2011,

Vu, le courrier des services de la Préfecture n°698 du 11 avril 2011,

Considérant, qu'il convient de modifier le Budget Primitif 2011,

Considérant, que le Budget Primitif 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Budget primitif	Budget modifié
En recettes et dépenses de Fonctionnement	445 776.87 €	507 233.87 €
En recettes et dépenses d'Investissement	279 421.42 €	312 636.56 €
Montant global	725 548.13 €	819 870.43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte, le Budget primitif modifié 2011.

018 - 2011 – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire explique que pour des raisons techniques la commune de Champagne-sur-Oise souhaite changer de Communauté de Communes, car les projets qu'elle soutient pour son développement sont plus en adéquation avec les orientations de la communauté de communes du Haut Val d'Oise en matière de développement économique.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a approuvé il y a quelques heures et à l'unanimité le retrait de la commune de Champagne-sur-

Oise au 1^{er} janvier 2012, et modifié l'article 2 des statuts, reprenant les communes membres (Béthemont-la-Forêt, Chauvry, l'Isle-Adam, Parmain, Presles et Villiers-Adam).

Monsieur le Maire indique pour information que par rapport à la carte préfectorale, la commune de Nerville-la-Forêt devrait normalement intégrer la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Vu, le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 5211-19 et L 5211-25-1 du CGCT relatifs au retrait de communes,

Vu, l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2003 portant création de la Communauté Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et fixant le périmètre (article 2),

Vu, l'article 24 des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Vu, la délibération de la ville de Champagne sur Oise en date du 31 mars 2011 demandant son retrait de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Vu, la délibération n° 2011-04-11 du comité de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts acceptant le retrait de la commune de Champagne sur Oise de cette même communauté de communes,

Considérant le courrier du Maire de Champagne sur Oise du 14 avril 2011 proposant ce retrait au 1^{er} janvier 2012,

Considérant qu'une Ville peut se retirer avec l'accord de l'organe délibérant de la Communauté de Communes et celui de la majorité qualifiée des communes membres,

Considérant que le Conseil Municipal de Champagne sur Oise et la Communauté de Communes sont appelés à définir ensemble les modalités de répartition des biens ou du produit de leur réalisation et du solde de l'encours de la dette et qu'à défaut d'accord entre les parties, les conditions financières et patrimoniales du retrait sont déterminées par arrêté préfectoral,

Considérant que le retrait de la commune de Champagne sur Oise de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour celle du Haut Val d'Oise n'entraînera pas de réduction des périmètres du syndicat Tri-Or ni de la Fourrière Départementale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Accepte le retrait de la ville de Champagne sur Oise au 1^{er} janvier 2012 dans le cadre des articles L 5219-19 et L 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Locales,
- Approuve la modification de l'article 2 des statuts – Périmètre – en retirant la ville de Champagne sur Oise de la liste des communes membres
 - Nouvelle rédaction : « La présente communauté de communes regroupe les communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle-Adam, Parmain, Presles et Villiers-Adam »

C – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur CORMERY prend la parole pour Monsieur POUILLART qui lui a donné pouvoir et demande quand aura lieu la prochaine commission de travaux, Monsieur le Maire lui répond qu'elle se fera vraisemblablement à son retour, donc après le 10 mai, mais n'a pas encore de date précise.
- Toujours pour Monsieur POUILLART, Monsieur CORMERY demande où en est-on des remboursements de frais kilométrique pour Madame ROUECHE. Monsieur le Maire indique que pour cela il faut une délibération qui doit reprendre les indices de l'agent et que compte tenu que Madame ROUECHE quittant la Commune cette délibération se sera présenté ultérieurement avec le grade du nouvel agent recruté.

- Monsieur CORMERY demande également pour Monsieur POUILLART, des nouvelles pour les primes de Madame AUBRY et Monsieur DUCLOS.
Monsieur le Maire répond que ce point fait parti d'une délibération globale qui reprendra aussi les frais kilométriques. Lors d'un prochain Conseil Municipal un projet de délibération sera présenté. Toutefois monsieur le Maire rappelle que cette prime sera instituée à partir du 1 janvier 2011.
- Monsieur CORMERY demande si les Conseils Municipaux ne pourraient pas être fait à 21 heures car à 20 h 30, tout le monde n'est pas toujours arrivé.
Monsieur le Maire propose que ce point soit débattu lors du prochain bureau municipal.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES ET 40 MINUTES**

Délibérations prises lors du Conseil Municipal

**n° 014 – 2011 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2011**

n° 015 - 2011 – VOTE DES QUATRE TAXES POUR L'ANNEE 2011

016 - 2011 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2011

**017 - 2011 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 APRES DECISION
MODIFICATIVE N°1**

**018 - 2011 – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS
FORETS**

Le Maire Didier DAGONET		Conseiller Municipal Patrice GLANDIERES	
1 ^{er} Maire Adjoint Gérard WAGENTRUTZ		Conseiller Municipal Régis ROUSSEAU- CAFFIER	Absent
2 ^{ème} Maire Adjoint Claude POUILLART	Pouvoir à Monsieur CORMERY	Conseillère Municipale Christelle BRUNETTI	
3 ^{ème} Maire Adjoint Bertrand VERGNAUD		Conseillère Municipale Maria FERNANDES	
Conseiller Municipal Jacques CORMERY			